

pour nous justifier de passer une semblable Adresse, de manière que les limites du *Canada* puissent, à un jour prochain, s'étendre des bords de l'Océan Atlantique d'un côté jusqu'à ceux du Pacifique de l'autre.

5. Que nous apprenons que si une telle Adresse est adoptée, il nous faudra prendre les mesures propres à assurer de bonne heure l'exploration d'un chemin de fer Interocéanique, en vue de sa construction, conformément aux termes de l'Union. Nous savons que l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest impose au Gouvernement et au Parlement de la Puissance le devoir d'en assurer le prompt établissement en encourageant l'Immigration ; et que, comprenant qu'on ne saurait mieux remplir ce devoir qu'en suivant une politique libérale dans la concession des terres, et en ouvrant des communications à travers notre propre pays jusqu'à *Manitoba*, nous considérerons judicieusement les moyens proposés pour arriver à ces fins, qui seront soumis à notre considération.

6. Que nous apprenons que le Gouvernement de Sa Majesté s'est décidé à référer la question des Pêcheries, ainsi que les autres questions pendantes entre les deux pays, à une Commission Conjointe, à être nommée par le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis* ; et que le *Canada* sera représenté dans cette Commission ; et que nous avons la confiance que cette manière de traiter les diverses matières en contestation en amènera le règlement satisfaisant. Que nous pensons avec Son Excellence que le *Canada* n'avance aucune demande au-delà de celles auxquelles il a clairement droit d'après les traités et le droit des gens ; qu'il n'a poussé aucune réclamation jusqu'à l'extrême, et qu'il n'a cherché qu'à maintenir les droits de son propre peuple avec justice et fermeté, mais dans un esprit amical et modéré, et avec tout le respect qui est dû aux puissances étrangères et aux obligations internationales. Et que nous convenons cordialement avec Son Excellence que le pays doit des remerciements à l'Amiral de la Station et à ceux qu'il commandait, pour l'assistance précieuse et efficace qu'ils ont rendue à nos croiseurs pendant la dernière saison, pour le maintien de l'ordre et pour la protection des Pêcheries littorales contre tout empiètement.

7. Que croyant avec Son Excellence que la perspective de l'adoption d'un cours monétaire international, dans l'état actuel de l'*Europe*, est très-éloignée, nous serons prêts à prendre en considération la convenance d'assimiler la monnaie de la Puissance sans plus de délai.

8. Que nous ne manquerons pas d'examiner attentivement la question d'étendre à *Manitoba* les Lois de Milice et autres Lois de la Puissance, et leur adaptation à la condition présente de cette jeune Province.

9. Que nous sommes heureux d'apprendre que le recensement décennal sera pris le troisième jour d'Avril prochain, et que l'on croit qu'il a été adopté un système plus complet et plus exact qu'aucun de ceux qu'on a suivis ci-devant ; et que tous les amendements qui pourront être proposés à l'Acte de la dernière Session, recevront notre plus sérieuse considération, ainsi que toutes autres mesures qui nous seront présentées au sujet des Elections Parlementaires, des Poids et Mesures, des Compagnies d'Assurance, des Banques d'Epargnes, et pour la refonte et l'amendement des Lois d'Inspection.

10. Que nous remercions Son Excellence d'avoir donné ordre que les Comptes Publics fussent mis devant nous ; et que nous apprenons avec plaisir que le Revenu de l'année dernière a excédé l'estimation qui en avait été faite, et que la perspective pour l'année courante est si encourageante que, malgré les améliorations publiques considérables qu'on a en vue, nous serons probablement en état de diminuer la taxation du pays.

11. Que nous examinerons respectueusement le Budget pour l'année prochaine qui nous sera soumis, et que nous avons l'espoir que nous serons d'avis que les subsides que nous serons appelés à voter, pourront être accordés sans inconvénient pour le peuple.

12. Que les divers et importants sujets que Son Excellence nous a soumis, seront l'objet de notre plus sérieuse attention, et que nous prions Dieu avec Son Excellence que le résultat de nos délibérations soit, avec la grâce divine, favorable à tous égards à l'avancement et au bonheur du pays.

*Ordonné*, Que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix séparément.

Et le premier paragraphe et les suivants jusqu'au douzième, inclusivement, étant lus de nouveau, sont adoptés.